

DEPARTEMENT DE LA DORDOGNE

COMMUNAUTE D'AGGLOMERATION
LE GRAND PERIGUEUX
1 boulevard Lakanal – BP 70171
24019 PERIGUEUX Cedex

DECISION DU PRESIDENT

◊ ◊ ◊ ◊ ◊

Objet : **Communauté d'Agglomération Le Grand Périgueux – Vente de terrains à vocation économique – TRELISSAC – BORIE PORTE – MD CONSTRUCTIONS – 48 700 € HT**

Le Président,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment son article L 5211-10

Vu la délibération du Conseil Communautaire du 16 juillet 2020 déléguant au Président certaines de ses attributions.

Considérant que la société MD CONSTRUCTIONS ou toute société substituable, représentée par Mme et M. JOUBERT, a souhaité se porter acquéreur de 2 terrains, à Trélissac, sur le parc d'activités économiques « Borie Porte », cadastrés AR 79 et AN 164 d'une superficie cumulée de 1 948 m².

Considérant que conformément à la délibération du 20/07/2016 fixant le cadre des ventes sur ce parc d'activités, le prix de vente est fixé à 25 € HT / m², soit 48 700 € HT auquel s'ajoutera la TVA.

Considérant que le service des domaines, sollicité le 12 octobre 2020, a remis son avis le 12 novembre 2020 avec une estimation à 54 000 € HT, pour 28€ HT/ m².

DECIDE

Article 1er : De vendre à **MD Constructions représentée par Mme et M. Joubert**, ou toute société substituable, 2 terrains situés sur le parc d'activités économiques « BORIE PORTE » sur la commune de Trélissac, d'une superficie de 1 948 m² pour un montant de 48 700 € HT auquel s'ajoutera la TVA.

Article 2 : de désigner Maître NECTOUX VAUBOURGOIN pour la rédaction de l'acte authentique et tous les autres documents nécessaires.

Fait à Périgueux, le

08 DEC. 2020

Le Président,
Jacques AUZOU

Affiché le :

08 DEC. 2020